Titre : **SERMENT CIVIQUE** **du citoyen FOLARD** **1797**	Référence : **ANCESTRAMIL** **Divers** **Documents divers**
Auteur :	Origine : **S.H.D.** **P.N.**
Référence : **EXTRAIT DU DOSSIER DU CAPITAINE SIMON VICTOR FOLARD**	Transcripteur : **ANONYME** Date : **Avril 2006**

Ancestramil

SERMENT CIVIQUE
qu'a prêté le citoyen FOLARD
entre les mains du commissaire des guerres
16 nivôse an V
(5 janvier 1797)

Extrait du dossier du capitaine Simon Victor FOLARD, SHD

LIBERTÉ **EGALITÉ**

L'an cinq de la République Française une et indivisible, le seize de nivôse, Moi, commissaire de la Marine, chargé du département de la Guerre, certifie que le citoyen Victor FOLARD, lieutenant d'artillerie, promu au grade de capitaine adjoint aux adjudans généraux a prêté en mes mains le Serment Civique requis par la loi en ces termes :

Je jure d'être fidelle à la République, de n'employer les armes remises en mes mains qu'à sa deffense et pour maintenir contre les ennemis du dehors et du dedans, la liberté, l'égalité, l'indivisibilité de la République et sa constitution décrétée par la Convention, librement acceptée par le peuple, de me conformer aux décrets du corps législatif et aux arrêtés et ordres du Directoire exécutif, de les faire exécuter par mes subordonnés, de maintenir l'exécution des lois et la discipline militaire, de respecter et faire respecter les personnes et les propriétés.

En foi de quoi je lui ai délivré le présent procès-verbal pour lui servir et valoir conformément à la loi.

Fait au Cap les jours, mois et an que dessus.

Signé MAILLART

Ancestramil